

Longueuil, le 27 octobre 2010

Monsieur Marc-André Bertrand
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

273

DQ13.1

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

OBJET : Réponse à la demande d'information de la Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, à savoir si des sanctions ont déjà été appliquées par la CPTAQ au regard des conditions afférentes à une décision.

Monsieur,

À ce jour, aucun dossier n'a requis l'application de sanctions. Toutefois, tel que prévu à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*, la Commission dispose des moyens légaux pour faire respecter ses décisions; moyens pouvant aller jusqu'à l'émission d'une ordonnance, s'il y a lieu.

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous sont nécessaires.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marlène Thiboutot
Direction des services professionnels – secteur Ouest

c. c. M. Lévis Yockell, directeur